

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2026 / 5 / 1REGLEMENT
INTERIEUR DE
FONCTIONNEMENT
DU CONSEIL
MUNICIPALDATE DE CONVOCATION
23 Juin 2026DATE D'AFFICHAGE
23 Juin 2026EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS****REGISTRE AUX**du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Six, le Vingt Neuf Juin à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique,
DELBROUCQ Damien, DELECLUSE Léna, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie,
GALLAND Guillaume, GHESTEM Charles-Edouard, HOTTELARD Fabienne,
HUBAU Halima, LECOMTE Virginie, PAVY Stéphanie, REVEILLON Eric,
RONDOUX Thierry, VANDAELE Jean-Christophe, WAQUET Antoine, WAQUET
Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M. BARBE Eric donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
Mme GARNIER Julia donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie
Mme RECLOUX Hélène donne pouvoir de vote à Mme LECOMTE Virginie

Absent(e)(s) :

A été nommée secrétaire : Madame BULTEY Dominique

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2121-8 du code général
des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement
intérieur dans les six mois de son installation.

Ce document fixe les règles de fonctionnement interne de l'assemblée
délibérante, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en
vigueur.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dispositions contenues dans
le projet de règlement préalablement transmis à chaque élu(e).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement
intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Dominique BULTEY

BulteY



Le Maire,
Pascal ZOUTE

[Signature]